



Comité national de la Biodiversité

Commission spécialisée

« Stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France » en format de « Groupe national Milieux humides (GNMH) »

16 septembre 2019 (10h00-17h00)

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Tour Sequoia – Salle TS32A

Compte-rendu

Présents

Pilotes de la commission :

Bernard CHEVASSUS AU LOUIS (Humanité & Biodiversité)

Olivier SUTTERLIN (MEDEF)

Membres de la Commission (non membres du GNMH) :

Léon BACON (ONCFS), Christian BERANGER (UNICEM), Bastien COÏC (Suppléant Ramsar France), Sylviane FAUVET (Polynésie), Marie-Odile GRANDCHAMP (SNPN), Guillaume MARECHAL (SNCF RESEAU), Philippe RAVACHE (A-IGECO), Patricia SAVIN (OREE), Christine SOURD (WWF-France).

Membres du Groupe national Milieux humides (dont certains sont aussi membres de la CS) :

Gilles BARAIZE (FNSEA), Virginie BILLON (CEREMA), Karine BRULE (collège DREAL), Pierre CAESSTEKER (AFB), Anne CAILLAUD (UICN France), Yann EGLIN (ANEB), Nathalie GALIRI (APCA), Sophie GARDEL (MAA), Marie GARRIDO (OEC), Stéphanie HUDIN (FCEN), Caroline JOIGNEAU GUESDON (ANEB), Yves LE QUELLEC (FNE), Grégoire MACQUERON (SNPN), Virginie MAUCLERT (TOUR DU VALAT), Thierry MOUGEY (FPNRF), Jean-Michel MOUREY (ONF), Christian PERENNOU (TOUR DU VALAT), Marie-Pierre PINON (AE Seine-Normandie), Adrien PRIVAT (Conservatoire du littoral), Thomas REDOULEZ (UPGE), Luc SERVANT (APCA), Jean-Philippe SIBLET (UMS PatriNat), Noémie TERMEAU (APCA), Hélène UDO (AFB), Vincent VAUCLIN (CGT), Laurent VIENNE (AE Loire-Bretagne), Carole ZAKINE (SAF-In =Vivo AgroSolutions).

MTES :

DEB : Thierry VATIN (Directeur de l'eau et de la biodiversité)

ET1/ Bureau de la politique de la biodiversité : Nadia VARGAS (Cheffe de projet SNB - secrétariat technique), Hugo ALVES (secrétariat administratif)

EARM3/ Bureau en charge des milieux aquatiques : Claire-Cécile GARNIER (cheffe du bureau), Ghislaine FERRERE (responsable Milieux humides- Convention de Ramsar)

Autres : Sylvie PORTEFAIX (DEB/ATAP1), Stéphane GRIVEL (CGDD/DRI), Alexis CERISIER-AUGE (CGDD/SDS), Olivier COMPAGNET (DHUP/QV), Eric GARDAIS (DGITM) ;

Les présentations projetées ont été adressées aux membres en amont de la réunion, et sont disponibles sur <https://travail-collaboratif.din.developpement-durable.gouv.fr/> ainsi que sur <http://pnmh.espaces-naturels.fr/groupe-national-mh> (réunion 5).

I. Introduction :

Bernard Chevassus-au-Louis rappelle que la réunion de ce jour est consacrée au bilan du 3ème Plan national 2014-2018 en faveur des milieux humides, et à ses suites, et que pour ce faire la Commission spécialisée est élargie à l'ensemble des membres de l'ancien Groupe national pour les milieux humides, qui s'est réuni jusqu'à 2018 et est désormais intégré dans la commission « Stratégies » pour chaque réunion sur le sujet.

Les objectifs de la réunion sont :

- de prendre connaissance des bilans des différents groupes thématiques qui ont travaillé chacun au suivi d'un axe du 3ème Plan national et du bilan global de ce Plan,
- d'échanger sur des points saillants, positifs ou négatifs, qu'il semblera important de mettre en lumière,
- de commencer à évoquer la suite de ce plan et les futures lignes de force, les écueils à éviter, les pistes à creuser.
- de préciser quel mandat peut se donner la Commission spécialisée dans ces travaux, sachant que le CNB est une instance de réflexion et de suivi, et non de pilotage.

Il convient de rappeler le calendrier dans lequel s'inscrivent ces réflexions et travaux :

- d'abord les années 2019 et 2020 qui vont voir la poursuite des actions en cours et la mise en œuvre de certaines décisions récentes,
- ensuite, compte tenu des grands rendez-vous prévus en 2020 sur la biodiversité (Congrès mondial de la nature UICN, et COP15 de la CDB), un futur « plan national milieux humides » sera élaboré pour être lancé en 2021.

II. Présentation DEB des actualités et du contexte relatifs aux milieux humides

Le présent compte-rendu ne reprend pas l'ensemble de la présentation, se reporter à la présentation ppt mise à disposition.

Thierry Vatin présente les différents travaux et réflexions ayant mis récemment en lumière les zones humides, notamment :

- Plan Biodiversité 2018-2022
- Rapport parlementaire Terres d'eau, Terres d'avenir
- 2ème séquence des Assises de l'eau sur le grand cycle de l'eau

Les milieux humides font converger tous les enjeux : changement climatique, biodiversité, eau, etc, et rendent de très nombreux services, ils représentent donc un enjeu central - et pourtant ils continuent à disparaître fortement, silencieusement, généralement par « grignotage ». Il est donc nécessaire de responsabiliser les territoires, notamment en mettant l'accent sur les services rendus par les milieux humides.

A noter que l'un des premiers sujets mis sur la table dans le nouveau Conseil de défense écologique a justement été l'artificialisation, sujet majeur pour la préservation de ces milieux. Le rapport parlementaire Terres d'eau mettant aussi clairement en avant la feuille de route.

ECHANGES

Patricia Savin relève la quasi absence de participation des réseaux de collectivités territoriales aux réunions des GTH et pourtant le rôle essentiel que doivent jouer les collectivités – mais ces dernières sont très sollicitées sur de très nombreux sujets, qu'est-ce qui est prévu pour aller vers elles, notamment vers les petites collectivités, pour les responsabiliser sur ce sujet spécifique, au-delà de la prise en compte en effet très importante dans les PLU ?

Il pourrait aussi être intéressant de s'appuyer par exemple sur le Congrès des maires.

=> Thierry Vatin (DEB) répond que :

- en premier lieu il a été décidé de territorialiser le Plan Biodiversité en demandant aux préfets de s'en emparer et de décliner au niveau des régions – plusieurs préfets de région ont déjà répondu et proposé un plan d'actions, en lien avec les collectivités ;
- en outre dans le Plan Biodiversité prévoit de mobiliser la société civile, travaux que va piloter l'AFB ;
- par ailleurs, avec les travaux des parlementaires qui vont se poursuivre pour la mise en œuvre de leur rapport, il y aura aussi une clé d'entrée vers les collectivités ;
- il sera en effet important d'intégrer ce sujet dans les SRADDET en construction.

Il faudra enfin utiliser toutes les opportunités et tribunes pour faire connaître le sujet, par exemple au Congrès mondial de la nature, etc.

En complément, Ghislaine Ferrère rappelle que les deux Grands prix « Milieux humides et urbanisme » ont été menés en collaboration étroite avec l'Association des Maires de France, même si globalement l'une des faiblesses qui a été relevée pour ce 3ème Plan réside bien dans le manque de lien avec le niveau territorial et les collectivités : c'est un enjeu bien identifié pour le futur plan.

En réaction aux éléments exposés, Vincent Vauclin relève tout d'abord que les milieux humides sont probablement détruits à un rythme analogue à ceux de l'ensemble des milieux continentaux, pour lesquels il y a des chiffres, et également que le porté à connaissance des problèmes n'est pas le vrai préalable ni une condition suffisante pour engendrer une (ré)action protectrice : il faut d'abord un intérêt affectif si possible largement partagé, pour contrebalancer tous les intérêts sectoriels et de court terme procurés (à certains) par leur destruction.

Christian Béranger (UNICEM) demande s'il est prévu une présentation d'un benchmark européen sur l'avancement du sujet milieux humides en Europe.

=> Thierry Vatin (DEB) répond que la France mène une action phare au niveau mondial sur la communication et la diffusion du sujet avec la Journée mondiale des zones humides de la Convention de Ramsar.

Ghislaine Ferrère précise qu'il semble aujourd'hui important de « pousser » ce sujet au niveau européen car en effet il est peu pris en charge à ce niveau, les milieux humides étant un peu « perdus de vue » au croisement de nombreuses politiques européennes.

Ghislaine Ferrère présente ensuite un rappel du 3ème PNAMH, de sa gouvernance et de son « fonctionnement ».

(Le présent compte-rendu ne reprend pas l'ensemble de la présentation, se reporter à la présentation ppt mise à disposition)

ECHANGES

Christine Sourd (WWF) s'interroge sur la différence à faire entre « zone humide » et « milieu humide ».

=> Ghislaine Ferrère précise que le terme de « zone humide », qui en soi ne pose aucun souci de compréhension et est une bonne traduction de « wetlands », a été rendu très spécifique à l'application de la police de l'eau, et donc à une acception très « juridique », ce pourquoi on a décidé d'utiliser le terme de « milieu humide » pour parler plus largement des écosystèmes visés.

III – Présentation du bilan du 3ème Plan national d'action en faveur des milieux humides (PNAMH)

Le présent compte-rendu ne reprend pas les différentes présentations faites, se reporter aux présentations ppt et documents de bilan mis à disposition.

Les présentations des bilans par les animateurs de chacun des groupes thématiques sont regroupées en 4 séquences clôturées chacune par des échanges.

➤ **1ère séquence** : *se reporter aux présentations ppt et documents de bilan mis à disposition*

-GTh Agriculture, animé par l'APCA

Présentation par Luc Servant et Noémie Termeau

-GTh Aménagement du territoire, animé par le Forum des marais atlantiques

Présentation par Gilbert Miossec

-GTh Urbanisme, animé par le CEREMA

Présentation par Virginie Billon

ECHANGES

Jean-Philippe Sibley (UMS PatriNat) s'étonne qu'on parle de la « séquence ERC » concernant les zones humides, car compte tenu de la situation très alarmante de ces milieux, seul l'évitement devrait désormais être accepté – la demande de cohérence des politiques publiques faite par le préfet Bernard en 1994 n'est pas du tout mise en œuvre. Si l'on élargit la vision comme préconisé précédemment, on doit constater que la France est le « cancre » de l'Europe : aujourd'hui l'incohérence des politiques publiques fait que ce qu'on fait d'une main, d'autres politiques le défont (politiques agricoles, d'urbanisme, d'infrastructures de transport notamment). Il est temps de changer le curseur compte tenu de la situation générale extrêmement dramatique.

Vincent Vauclin appuie ces remarques et relève qu'en effet dans l'aménagement, les projets économiques sont toujours prioritaires par rapport à la préservation de l'environnement, et que les agents de l'AFB ayant des missions de police de l'environnement et d'avis technique à l'Etat « en ont marre » de cette prééminence des politiques anti-environnementales et des priorités destructrices portées par les préfets.

En outre, il considère qu'en effet les éleveurs et en général les agriculteurs vont mal, comme souligné par Luc Servant, mais non en raison de la sécheresse récente et du début du recul de la consommation de viande, mais parce que la « révolution verte » et le système intensif ont organisé leur disparition physique, toujours à l'œuvre. Il souhaite donc qu'on sorte de l'hypocrisie qui accompagne ces sujets, et également du « bricolage » présenté sur la protection des milieux naturels, compte tenu de l'ampleur des changements à apporter.

=> Luc Servant répond sur la politique agricole : cela fait 30 ans qu'on met en œuvre des politiques d'accompagnement de l'élevage en milieux humides, avec en France une dominante d'élevage extensif globalement dans ces derniers, mais avec la difficulté d'agir dans un cadre européen. Les démarches territoriales et, par exemple, la valorisation de productions de qualité, sont souhaitées et étudiées mais on n'a pas encore réussi à les mettre en œuvre, notamment pour des raisons de cadre concurrentiel européen et mondial (CETA par exemple).

Thierry Mougey salue le travail fait par le ministère et par tous les différents animateurs des groupes, mais il apparaît de manière évidente qu'il faut donner une dimension intersectorielle et interministérielle à ces sujets si on veut pouvoir résoudre réellement les problèmes identifiés et éviter les injonctions contradictoires, alors qu'aujourd'hui on en est encore généralement à des travaux portés par les seuls acteurs de l'environnement. Une des solutions est sans doute de confier encore davantage d'actions à des acteurs de politiques sectorielles et à d'autres ministères (solidarités et santé, agriculture et alimentation, cohésion des territoires, culture, Europe et affaires étrangères, enseignement supérieur, recherche et innovation...).

Par ailleurs, il convient de relever une question d'échelle dans ce domaine : il y a d'une part les grandes zones humides, bien reflétées dans le rapport parlementaire, mais la problématique majeure aujourd'hui est plutôt sur le réseau diffus des petites zones humides, qui sont très mal protégées et qui disparaissent « incognito ».

En outre, comme cela a été dit par les animateurs, l'intérêt des groupes thématiques est surtout de dépasser le simple suivi des actions et d'être des groupes d'échanges entre et avec les différentes parties prenantes. Pour ces groupes, il faut en effet plus d'acteurs des territoires (par exemple pourquoi ne pas prévoir, dans les conventions de financement des agences de l'eau avec des acteurs territoriaux, du temps de travail pour s'impliquer dans ces groupes thématiques et permettre systématiquement un suivi en visioconférence ?).

Sur les aspects de fiscalité, il souhaite comprendre ce qui serait attendu sur l'exonération de TFNB en plus de son rétablissement dans la loi « Biodiversité » – mais attention à l'exemple récent de la loi de finances déconstruisant ce que la loi Biodiversité avait mis en place sur l'exonération de TFNB pour les sites Natura 2000...

Bernard Chevassus-au-Louis rebondit sur ces remarques pour constater que l'on ne dispose pas dans le bilan de données qualitatives (comment les zones humides évoluent). Il invite par ailleurs l'assemblée à s'interroger sur le fait que les débats actuels sur les distances liées aux épandages de pesticides (ZNT = zones de non traitement) ne portent que sur les habitations et non sur le vivant dans son ensemble, donc par exemple sur les zones humides.

Patricia Savin (OREE) relève la qualité des présentations et de la hauteur de vue des animateurs, qui ont conservé une vision d'ensemble sans aller à la caricature. Elle soutient par ailleurs avec force la nécessité d'impliquer la DHUP qui doit être complètement intégrée dans ces travaux sans quoi nous n'aurons qu'une liste de déclarations d'intention et il sera impossible de préserver la biodiversité et les milieux. Elle préconise d'associer aux travaux les aménageurs : réseau national des aménageurs, Cadre de ville, EPF, SEM qui sont en première ligne de l'aménagement du territoire, ou a minima de porter à leur connaissance ces travaux.

Grégoire Macqueron (SNPN) apporte des précisions sur ce qui a été soulevé sur la séquence ERC : en effet il s'agit essentiellement de compensation, sachant que, même sur la compensation, les choses ne sont pas correctement mises en œuvre, qu'il n'y a en effet pas d'interdiction de construire, ce qui ne laisse que le choix de promouvoir l'évitement. De ce fait, une des propositions dans la future stratégie de CESP (Communication/Éducation/Sensibilisation/Participation) qui sera présentée plus tard dans la journée est d'assurer cette promotion auprès d'acteurs qui aujourd'hui s'y intéressent peu mais sont très en amont dans les projets d'aménagement : promoteurs, paysagistes, architectes, etc, et aussi de faire mieux connaître l'intérêt de préserver les milieux humides en présentant mieux les services qu'ils rendent.

➤ **2ème séquence** : *se reporter aux présentations ppt et documents de bilan mis à disposition*

-GTh Connaissance, animé par l'UMS PatriNat et la Tour du Valat

Présentation par Christian Perennou, et Pierre Caessteker en appui

ECHANGES

Bernard Chevassus-au-Louis s'interroge sur l'articulation entre masses d'eau (rapportage sur l'état écologique) et zones humides identifiées.

=> Pierre Caessteker (AFB) précise que les zones humides ne sont pas des masses d'eau au sens de la DCE mais sont considérées comme des écosystèmes associés aux masses d'eau dans le cadre de la directive fille sur les eaux souterraines (ces dernières ne doivent pas dégrader la qualité des zones humides). L'autre entrée porte sur l'interaction entre masses d'eau et espaces protégés. Pour le suivi des habitats humides c'est la directive habitats-faune-flore qui en rend compte (avec au dernier rapportage de 2013 seulement 9 % des habitats humides en bon état, le reste étant stable ou en dégradation). Enfin pour la directive cadre Stratégie pour le milieu marin, un travail est en cours sur les indicateurs expérimentaux de continuité terre-mer, entre autres sur les secteurs de marais.

Bernard Chevassus-au-Louis considère qu'il reste toutefois un point à creuser étant donné que les masses d'eau souterraines ne sont pas tenues à un bon état écologique (seulement chimique) et que donc le fait de ne considérer que l'influence des eaux souterraines sur les zones humides semble être un point de vue assez restreint...

=> Claire-Cécile Garnier (MTES) apporte des précisions sur ce point : pour les eaux souterraines sont pris en compte l'état chimique mais aussi l'état quantitatif, et c'est à travers ce dernier qu'on analyse le lien et l'impact éventuel sur les milieux superficiels – mais il n'en reste pas moins que le lien DCE / milieux humides est en effet très faible.

Grégoire Macqueron s'interroge sur l'élargissement du GTh Connaissance : vise-t-on des acteurs de champs de connaissance non présents, par ex. la sociologie, l'économie ou la psychologie environnementale, ou plutôt d'autres acteurs de groupes de savoirs déjà présents comme l'IRSTEA ou l'INRA ?

=> Christian Perennou précise qu'il s'agit des deux : par ex. est envisagée l'inclusion de laboratoires universitaires travaillant sur la télédétection des zones humides, mais aussi l'élargissement du groupe aux thèmes santé, histoire, sociologie, etc.

Sur ces questions d'élargissement des thématiques, Christian Béranger (UNICEM) demande s'il est prévu, en référence au titre VI de la loi Biodiversité, une réflexion dans ces travaux concernant la relation milieux humides / paysages, au titre du titre VI de la loi sur l'eau sur les paysages ordinaires, dont on parle très peu depuis sa rédaction.

=> Ghislaine Ferrère précise que la question a été posée dans le cadre plutôt du GTh Urbanisme, et considérée comme pertinente, et doit donc être étudiée dans la suite des travaux.

Bernard Chevassus-au-Louis relève d'ailleurs l'intérêt que cette question du paysage soit abordée prochainement au sein du CNB.

Conclusion de la matinée

Point de Jérôme Bignon

Jérôme Bignon remercie l'ensemble des intervenants pour les travaux menés et la richesse des échanges. Sans répéter ce qui a déjà été dit, il souhaite quand même relever qu'en effet il reste nécessaire de « verdir » davantage les préfets, en ayant conscience de la difficulté de leur positionnement et des arbitrages qu'ils doivent rendre.

Il souligne également l'importance du manque de connaissance des zones humides, au-delà des grandes zones bien identifiées, en lien avec les collectivités notamment, et renvoie au travail de l'EPTB de la Vilaine qui a identifié l'ensemble des zones humides de son territoire.

Il considère que le grand sujet aujourd'hui est celui de l'artificialisation, avec par exemple nombre de projets de déviation, en dehors du cœur des villes mais très destructeurs pour les milieux. Aujourd'hui, il faut être capable d'arrêter ces destructions et de renoncer à des projets pourtant pertinents en termes d'organisation, et donc de privilégier l'évitement. Un des points essentiels est de travailler davantage avec les responsables agricoles, avec les élus mais aussi les responsables de l'urbanisme des collectivités et notamment des communautés de communes, et ce en amont des PLUi.

Il considère tout à fait nécessaire de prévoir un nouveau Plan national, même si de nombreux progrès ont été faits ; toutes les solutions existent, elles sont mises en œuvre par certains pionniers, il faut étendre ces bonnes pratiques en recherchant et en partageant la volonté de faire, faire évoluer les mentalités fermement mais en faisant attention à ne culpabiliser personne. Par exemple au Sénat s'est mis en place un groupe de travail inter-partis sur l'environnement pour définir et défendre des positions communes.

Synthèse de la matinée

Olivier Sutterlin (MEDEF) remercie tous les intervenants pour la richesse et la structuration de leurs interventions. Il précise que la Commission n'a pas vocation à remplacer le groupe national Milieux humides mais bien à l'héberger et à l'assister au mieux. Il relève le besoin exprimé par tous de mutualisation des différents réseaux et d'une meilleure transversalité des travaux intergroupes.

Il s'interroge également sur la résonance de ces travaux à l'« extérieur » : sur les sujets artificialisation, ERC, connaissance (rapport avec la FRB ?), etc. – et donc propose de réfléchir à une meilleure ouverture vers les acteurs extérieurs.

L'enjeu en effet est de définir les modalités pour mieux faire connaître ces travaux, mieux faire appliquer ces recommandations, diffuser les bonnes pratiques et les faire mettre en œuvre.

Poursuite du bilan du 3^{ème} PNAMH (après-midi)

- **3^{ème} séquence** : *se reporter aux présentations ppt et documents de bilan mis à disposition*

-GTh Outre-mer, animé par l'AFB et l'UICN France

Présentation par Hélène Udo et Anne Caillaud

-Actions hors GTh, suivies par la DEB

Présentation par Ghislaine Ferrère

ECHANGES

Jean-Philippe Sibley (UMS PatriNat) considère que l'identification des zones humides dans les PLUi ne doit pas avoir pour objectif de simplement faire un état des lieux, mais bien de décider où il doit y en avoir, en préservant l'existant et en l'étendant. Qu'il est par ailleurs important de classer un état d'occupation des mangroves sans oublier les conséquences des ouragans. Il y a une grosse problématique, à certains endroits (par exemple en Guyane) sur la protection de zones qui pourraient être colonisées par la mangrove (raisonner en potentiel).

Olivier Compagnet (DHUP) questionne sur les problèmes en urbanisme relevés en OM.

- ⇒ Hélène Udo (AFB) rappelle la difficulté d'appliquer la police de l'eau alors que l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement n'a pas encore été rendu applicable : exemple de Mayotte avec l'installation de la population comorienne sans autorisations et donc sans que le PLU soit pris en compte.

Bernard Chevassus-au-Louis soulève la question du réchauffement climatique et de l'adaptation de la législation ; cf. les terrains du Conservatoire du littoral qui se retrouvent immergés et qui posent la question de la gestion adaptative.

- **4^{ème} séquence** : *se reporter aux présentations ppt et documents de bilan mis à disposition*

-GTh Communication/Éducation/Sensibilisation/Participation (CESP), animé par l'AFB et la SNPN

Présentation par Pierre Caessteker et Grégoire Macqueron

-Utilisation de la future stratégie de CESP pour les milieux humides

Présentation par Pierre Caessteker et Grégoire Macqueron

ECHANGES

Karine Brulé exprime le partage par les DREAL des constats et des solutions à mettre en œuvre.

Elle se félicite de l'intégration dans les travaux de spécialistes des sciences humaines et sociales.

Enfin elle préconise, pour mieux toucher les décideurs et grands opérateurs, d'aller vers les cercles « de pression » œuvrant dans ces domaines.

=> Pierre Caessteker répond que le projet de stratégie de CESP privilégie plutôt la mise en place d'une communauté de pratiques qu'un travail d'« influence ».

Thierry Mougey s'interroge sur l'opportunité d'une stratégie de CESP ciblant précisément les zones humides ou sur l'intérêt peut-être plus fort d'une stratégie de CESP « biodiversité », voire plus large, intégrant les zones humides et qui permettrait d'avancer sur plusieurs fronts liés en matière environnementale et serait peut-être mieux entendue.

Il préconise de rechercher davantage la mobilisation de divers médias (TV, presse, youtubeurs, ...). On pourrait, par exemple, préparer une stratégie de communication liée aux services rendus par les milieux humides, qui puisse être déployée dès qu'un prochain épisode caniculaire ou une prochaine inondation surviendront.

Bernard Chevassus-au-Louis s'interroge sur le lien entre ces travaux et les politiques de communication menées par les agences de l'eau.

=> Grégoire Macqueron répond que les agences sont parties prenantes de ces travaux, même s'il reste souhaitable de rapprocher plus encore les actions de CESP, mais l'objectif est aussi d'intégrer encore plus largement, au-delà des seuls acteurs de l'eau et de la biodiversité, par exemple en intégrant la stratégie de CESP « zones humides » (pour garder un volet spécifique à ces milieux très menacés et très utiles mais toujours très méconnus) dans une stratégie de CESP « nature ».

Laurent Vienne (Agence de l'eau Loire-Bretagne) confirme cette nécessité de s'ouvrir à un public plus large que celui des seuls « initiés », et donne pour exemple dans cette optique la mise en place d'une « agence de communication » commune entre agences de l'eau et AFB qui doit travailler notamment sur le sujet des zones humides, avec par exemple la campagne de communication « En immersion » lancée en 2018.

<https://enimmersion-eau.fr/protection-des-zones-humides/> Il souligne également le grand succès rencontré par le show scientifique organisé par le Forum des marais atlantiques, le PNR du Marais poitevin et l'Université de La Rochelle, qui a associé les youtubeurs, et une forte demande de renouveler ce type de diffusion.

<https://lienss.univ-larochelle.fr/SHOW-SCIENTIFIQUE-He-la-Mer-monte>

Jean-Philippe Sibley (UMS PatriNat) ajoute qu'il faut aussi travailler du côté des dimensions culturelles et artistiques, pour ne pas rester sur les seuls « services rendus », et pour donner à rêver, dimension essentielle pour faire aimer. Il pense nécessaire aussi de mettre en place des mécanismes forts, par exemple au niveau des dotations, permettant de favoriser les communes qui protègent leurs zones humides et de pénaliser celles qui les détruisent.

=> Grégoire Macqueron répond que l'angle du patrimoine culturel a été effectivement identifié et fait partie des préconisations, pour les raisons justement citées par Jean-Philippe Sibley.

Thierry Mougey (FPNRF) se demande s'il ne serait pas aussi nécessaire d'étudier, par ex par un GT spécifique sur le sujet international, les impacts des politiques françaises sur les zones humides au-delà de nos frontières, sur le modèle de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée.

Conclusion de la journée

Bernard Chevassus-au-Louis synthétise quelques-uns des points importants de la journée :

Importance de définir l'articulation entre le plan national et les territoires – il convient peut-être de se référer aux modalités mises en œuvre dans le cadre du Plan Biodiversité avec les SRB.

- Nécessité de mieux valoriser les milieux humides : en termes d'identification dans les PLUi par exemple, au-delà d'une éventuelle obligation de désigner, il faut donner envie de le faire.
- Il semble que les grandes zones humides sont relativement bien connues et préservées, les grands enjeux portent sur les petites et moyennes zones mal identifiées et tout le réseau de cours d'eau de tête de bassins versants (dit « chevelu » hydrographique).
- Importance d'élargir les compositions des groupes thématiques et de les ouvrir à des acteurs plus « extérieurs ».
- S'il est important d'avoir une politique lisible et cohérente dédiée aux zones humides, il semble surtout que l'enjeu premier soit d'intégrer le sujet dans toutes les politiques sectorielles concernées.
- Il convient aussi d'être réaliste et de cibler les priorités et les champs d'action dans lesquels on sait qu'on pourra réellement avancer et avoir un impact fort.
- Intérêt sans doute non seulement de mettre en œuvre la stratégie de CESP mais aussi de former des relais capables de la diffuser sur le terrain.
- Nécessité de définir des indicateurs pour le prochain plan d'actions : indicateurs de réalisation d'une part et surtout, dans la mesure du possible, indicateurs de résultats – en faisant toutefois attention aux indicateurs mal définis et parfois contre-productifs.

ECHANGES

Vincent Vauclin considère qu'il faut aussi ajouter le manque de suivi et de chiffrage des résultats du plan, et afficher des engagements, par exemple sur des surfaces, et enfin de prévoir de rendre compte d'effets concrets des actions qui seront prévues. Il faut prendre des mesures fortes, par exemple pour que l'agriculture intensive actuelle ne puisse plus avoir des impacts négatifs compte tenu du mal déjà fait.

Thierry Mougey met en avant l'importance particulière qu'il y a à construire un prochain Plan qui soit un plan « national » au sens fort, un plan de la « nation » avec les collectivités territoriales engagées également, et donc co-construit avec leurs représentants, et pas seulement un Plan Etat (ministères et établissements publics sous tutelle). A tout le moins il conviendra d'afficher clairement l'option choisie. Par ailleurs, il faut réfléchir à un plan le plus « lisible » possible : souvent, un plan devient un peu une liste à la Prévert quand il manque d'ambition politique forte...

Marie-Odile Grandchamp (SNPN) relève qu'une des grandes difficultés pour mobiliser les collectivités réside dans le fait que les circuits État et les circuits des collectivités fonctionnent en parallèle, sans passerelles... Pour toucher les élus locaux il est essentiel de mobiliser leurs propres circuits, par exemple via l'AMF, mais aussi les autres associations de collectivités AdCF, ADF, ARF, etc.

Jean-Philippe Sibley (UMS PatriNat) partage ce point de vue mais considère que l'État doit donner le « la » et réitère ce qui a été dit précédemment sur le manque de « verdissement » des préfets et la nécessité de les sensibiliser davantage à ces enjeux pourtant majeurs.

Il précise aussi que, s'il est en effet important de pouvoir rendre compte et de définir des indicateurs, ceci peut parfois être très « coûteux » et insuffisamment parlant, et il convient aussi de laisser toute sa place au dire d'experts, très bien placés pour lire les évolutions effectives.

Nadia Vargas (DEB) retient également quelques-uns des points de réflexions et pistes évoqués pour le futur plan :

- il y a une vraie question sur les moyens qu'on se donne / les moyens qu'on donnera au plan ;

- il sera nécessaire de prioriser ;
- intérêt de la notion de patrimoine collectif, qui peut être recherchée sous la notion de paysage, et inclut une dimension d'appropriation par les habitants ;
- il est essentiel de se comprendre et donc de faire attention à ce qu'on va dire et comment ;
- il sera très important de bien définir qui fait quoi, et aussi quels sont les leviers utilisables ;
- sur les questions d'urbanisme, il ne faut pas se disperser et s'épuiser à essayer de parler à toutes les petites communes, mais bien s'appuyer sur les intercommunalités ;
- bien sûr un grand défi sera celui de faire porter les objectifs au niveau interministériel ;
- et de l'autre côté, pour les enjeux territoriaux, il convient de prendre en compte ce qui se passe déjà au niveau des régions et notamment sur le nouveau dispositif « Territoires engagés pour la nature » (déjà 65 TEN lancés) ;
- enfin, compte tenu du portage prévu par la future SNB 2021-2030 : cette dernière se veut a priori très « sobre », mais fera référence aux actions leviers des plans courts, visibles, partagés.

En conclusion, les pilotes remercient les intervenants et l'ensemble des participants pour les échanges très riches de la réunion, qui seront pris en compte pour la construction du futur plan.

Ils précisent qu'un « mandat » de la Commission sur le sujet milieux humides sera prochainement établi, pour bien positionner ses travaux et son niveau d'intervention.